

Conseil d'Administration du 10 juin 2011
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bruno GAUDIN
Le Directeur de l'ENSAPLV	Guy AMSELLEM
Collège des enseignants	Anne D'ORAZIO, Jean HARARI, Gérald GRIBE, Albert-Gilles COHEN, Chris YOUNES.
Collège des administratifs	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI.
Collège des étudiants	Ido DWECK, Pol-Alain NEDELEC, Ghali GHOMARI, Pierre FARRET.
Personnalités extérieures	Gwénaél QUERRIEN, André GUILLERME, Christian MUSCHALEK.
Excusés	Bernard LANDAU, Pierre PAULOT, Abigail ERENATI, Pierre-Emmanuel ESCOFFIER, Francine DEMICHEL, Thierry PAQUOT, Jacqueline ANCELOT
Invité(e)s	Florence TOUCHANT, Directrice adjointe, Marléna GORGE, Secrétaire générale.

Ordre des questions traitées en séance :

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 avril 2011
- 2- Décision modificative budgétaire n°1 de l'année 2011
- 3- Approbation des profils de postes (documents à transmettre le 7/06/11 après la CPR)
- 4 - Dossier d'habilitation du DSA
- 5 - Questions diverses :
 - Dossier de présentation de Passerelle V ;
 - Demande d'H. Jannière d'un congé étude et recherche



Le président ouvre la séance à 9h22.

Le directeur présente les personnalités extérieures nouvellement nommées au conseil d'administration.

Le président rappelle les modalités de fonctionnement et la fréquence des réunions du CA.

Il revient sur certains débats abordés lors des dernières séances, qui méritent d'être portés à la connaissance des nouveaux membres du CA : adhésion au PRES Hesam, relocalisation de l'école, réorganisation du cycle Master.

Il est demandé d'ajouter à la liste des questions diverses :

- un débat sur l'expérimentation en cours concernant la restructuration du cycle Master ;
- une discussion sur les propositions faites par le groupe de travail étudiants/enseignants sur l'évaluation des enseignements ;
- un point d'information sur la relocalisation de l'école.

1- Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 5 avril 2011

Jean Harrari explique ses modifications envoyées par mail, qui concernent notamment sa position quant à l'adhésion PRES Hesam. Il indique également que le renouvellement des personnalités extérieures requiert, selon lui, d'un vote à bulletin secret et non à main levée, vote qui n'a pas eu lieu. Il demande donc la suppression du terme « unanimité » pour qualifier la décision du conseil.

Il est toutefois précisé que ce vote n'est pas statutaire, les personnalités extérieures étant nommées par arrêté ministériel.

Décision :

Le compte-rendu du CA modifié du 5 avril 11 est approuvé à l'unanimité.

2 - Décision modificative budgétaire n°1 de l'année 2011

Marlena Gorge présente la décision modificative budgétaire. Outre l'enregistrement de recettes affectées (209 751 euros dont 71 473 euros consacrés à la recherche, contrats internationaux, bourses), cette DBM prévoit une augmentation des dépenses d'investissement, qui concerne essentiellement les travaux prévus cet été :

- la ventilation et la lumière de l'amphithéâtre 302 ;
- le réaménagement de la salle 100 (salle de travail des étudiants), opération pour laquelle est attendue un financement de la région Ile-de-France. Cette subvention, d'un montant de 50% du coût des travaux, doit être votée le 7 juillet et inscrite en septembre sur le budget de l'école ;
- des travaux de réparation du réseau de chauffage.

Décision :

Le CA approuve à l'unanimité la décision budgétaire modificative n°1, aux termes de laquelle :
- les dépenses de personnel s'élèvent à 2 583 471 euros ;
- les dépenses de fonctionnement autres que les charges de personnel s'élèvent à 3 287 005 euros ;
- les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 014 172 euros.

3 – Approbation des profils de postes

Florence touchant rappelle que seront vacants à la prochaine rentrée 4 postes, qui correspondent :

- au départ à la retraite de Nicolas Soulier (TPCAU) ;
- à la mutation de Christian Morandi (ATR) ;

- à la demande de disponibilité de Brigitte Donnadiou (TPCAU), pour une durée de 1 an ;
- au départ à la retraite de Véronique Bigo en janvier 2012 (ATR).

Il a été décidé que 4 postes d'associés seraient ouverts pour compenser ces départs.

Le poste d'ATR précédemment occupé par V. Bigo sera mis au concours en 2012. Dans la mesure où la durée du contrat d'associé ne sera que de 6 mois, la commission de recrutement a décidé, en accord avec les enseignants du champ plastique, que le contrat serait proposé à un enseignant vacataire de l'école sans appel à candidatures.

Pour les trois autres postes, la commission de recrutement a décidé qu'ils seraient proposés à des enseignants vacataires de l'école, à l'issue d'un appel à candidatures.

Concernant les postes en TPCAU, les profils de postes ont été rédigés en tenant compte de deux éléments :

- le manque flagrant d'enseignants de projet en L1 et L2 ;
- la décision de recruter plutôt des temps plein que des demi-postes, afin de stabiliser la Licence.

Concernant les profils de poste, il est demandé de supprimer, dans la présentation générale de l'école, la mention « associée à l'Ecole doctorale « Ville et Environnement » qui n'existe plus et s'appelle désormais « Ville, Transport et Territoire ».

Il est précisé que 2 nouveaux profils de poste en SHS (nomination d'Agnès Deboulet sur un poste de professeur à Paris 8 et démission de Carole Gayet de son contrat d'enseignante associée) seront soumis au prochain CA.

Les membres du CA apportent certaines précisions sur le fonctionnement de la commission de recrutement. En particulier, il est signalé que les rédacteurs de profils de postes ne devraient pas participer aux délibérations de la commission, sauf à être juge et partie. Il est également précisé que les experts ne prennent pas part aux votes.

Décision:

Les trois profils de poste sont approuvés :

- enseignant associé en TPCAU en L1 : 9 voix pour et 1 abstention ;
- enseignant associé en TPCAU en L1 et L2 : 9 voix pour et 1 abstention ;
- enseignant associé en ATR : 9 voix pour et 1 abstention

4 - Dossier d'habilitation du DSA

Guy Amsellem rappelle la réforme de la procédure d'habilitation des diplômes délivrés par les écoles d'architecture. Désormais, les diplômes conférant le grade de Licence et de Master (DEEA et DEA) seront habilités par l'AERES. Les DSA, les DPEA et l'HMONP continueront, en revanche, à faire l'objet d'une habilitation par le ministère de la culture et de la communication. Ainsi, les DSA sont appelés à devenir des diplômes d'école. Cela doit nous pousser à engager une réflexion sur le développement de Master co-habilités avec d'autres institutions d'enseignement supérieur.

Patrick Duguet, invité par le CA, rappelle qu'il est chargé depuis 2 mois, de coordonner le DSA de l'école, dont l'habilitation doit être renouvelée cette année.

Il commente les principaux éléments du dossier d'habilitation.

À l'issue de cette discussion, le CA dresse une liste de recommandations :

- renforcer et expliciter la cohérence entre les 3 axes thématiques du DSA ;
- apporter des éclaircissements sur les contenus des programmes d'enseignement et fournir un bilan sur la production (mémoires et projets) du DSA ces dernières années ;

- engager sans attendre la fin de la durée d'habilitation, des contacts avec d'autres institutions d'enseignement supérieur afin de préparer la mise en place d'un master co-habilité.

Décision :

La transmission du dossier d'habilitation du DSA à l'AERES, assortie de la liste des recommandations, est approuvée par 6 voix pour, 2 voix contre et 8 abstentions.

5 - Questions diverses

- Présentation des activités de l'association Passerelle V

Trois membres du bureau de l'association présentent l'action de Passerelle V et répondent aux questions des administrateurs.

Passerelle V est une association de la loi de 1901, à vocation pédagogique et économique, qui travaille depuis 8 ans au sein de l'ENSAPLV. Son activité principale est la gestion administrative du travail des étudiants dans des structures professionnelles, via des conventions d'étude. Passerelle V a pour objectif d'être un tremplin à l'embauche, une fois le cursus universitaire terminé. Bénéficiant d'un dispositif d'allègement fiscal, la convention d'étude permet aux structures accueillant des étudiants dans le cadre de missions ponctuelles, d'être totalement exonérées de charges patronales. Passerelle V, en tant qu'« employeur » déclare le travail des étudiants à l'URSSAF par le biais de la DADS annuelle. Par ailleurs, elle s'acquitte mensuellement des cotisations URSSAF et des charges patronales.

Il est demandé si, au-delà des mises en situation professionnelle dans le cadre de l'HMNOP, des stages peuvent être légalement gérés par Passerelle V. Il est répondu que le stage doit être en lien direct avec la formation et l'enseignement dispensés dans l'école.

L'intervention de Passerelle V est utile pour tous ceux qui ne réussissent pas à obtenir un contrat de travail solide, notamment les étudiants étrangers (ils représentent 1/3 des inscrits à Passerelle V), pour lesquels les démarches administratives sont très lourdes.

Une enquête, dont les résultats seront fournis prochainement, est en cours auprès des étudiants ayant bénéficié des contrats de Passerelle V. Le salaire moyen d'un étudiant HMNOP passant par Passerelle V est de 1.650 euros. Le bureau de l'association veille à ce que les étudiants n'exercent pas plusieurs missions dans les mêmes structures et à ce que l'avantage fiscal proposé à l'agence entraîne de la part de cette dernière un engagement auprès de l'étudiant.

Les responsables de Passerelle V confirment que l'association peut légalement gérer des contrats HMO s'ils n'excèdent pas la période requise de 6 mois de Mise en Situation Professionnelle.

- Demande de congé pour étude et recherche d'Hélène Jannière

Le dossier d'HDR d'Hélène Jannière porte sur la critique architecturale, considérée sous le double point de vue, d'une part, de forme particulière de la critique esthétique, d'autre part, de discours interne au domaine de l'architecture.

Le congé est demandé pour 6 mois, à compter du 1^{er} octobre 2011.

Les étudiants craignent que le congé d'Hélène Jannière rende difficile la continuité des enseignements, notamment ceux du séminaire dont H. Jannière encadre les 20 mémoires.

Le CA demande que soient transmises aux étudiants les informations nécessaires afin de répondre à l'inquiétude qu'ils expriment.

Décision :

Le CA approuve la demande de congé étude et recherche d'Hélène Jannière par 15 voix pour et 1 abstention.

- Evaluation des enseignements

Les étudiants présentent et commentent les propositions du groupe de travail enseignants / étudiants / administration, afin de répondre aux obligations fixées par les textes en matière d'évaluation des enseignements. Ils rappellent que les textes prévoient la mise en place d'une commission statutaire du CA, composée des enseignants élus, des étudiants élus et du directeur, et demandent que cette commission soit réunie au mois de juillet. Ils proposent d'évaluer les enseignements selon deux modalités : d'une part, un questionnaire individuel ; d'autre part, une synthèse collective élaborée par les étudiants, pour les enseignements de projet. Ces documents seraient alors transmis aux enseignants concernés, pour leur permettre de réagir s'ils le souhaitent, et à la commission statutaire compétente.

Certains administrateurs craignent que ces évaluations, dans certains cas, portent sur les enseignants et par seulement sur les enseignements. Il importe donc que les questionnaires soient analysés par la commission, avant toute diffusion.

Il est rappelé que le but de cette démarche n'est pas de procéder à une appréciation individuelle des enseignants, mais de permettre des évaluations collectives comparatives au sein d'un type d'enseignements, afin d'améliorer l'offre pédagogique et d'en rendre les contenus plus cohérents.

Les administrateurs observent également que l'auto-évaluation peut aider à mettre en place la culture de l'évaluation, sans prendre le risque d'une dérive vers des appréciations individuelles. Par ailleurs, ils estiment qu'une attention doit être portée aux objectifs de cette évaluation pour s'assurer qu'elle soit constructive :

- l'évaluation doit être formative et non pas sommative. L'évaluation est ici à différencier de la notation, l'une est collective, l'autre individuelle ;
- l'évaluation doit aussi porter sur l'institution dans sa globalité (programmes, emploi du temps, horaires des cours...);
- les conséquences de l'évaluation doivent être soigneusement mesurées (accompagnement des enseignants dont l'enseignement serait mal évalué).

Il est souhaité que soient précisés dans un texte cadre les objectifs de cette évaluation.

Les étudiants précisent que les réflexions du groupe de travail ont été menées lors de différentes réunions, auxquelles de nombreux enseignants ont apporté leur contribution, notamment en s'appuyant sur les expériences mises en œuvre à l'étranger. Le groupe de travail a souhaité se concentrer sur l'évaluation des enseignements et a renvoyé à plus tard les réflexions sur l'évaluation des services pédagogiques (bibliothèque, centre de documentation, ...).

Les étudiants préconisent l'engagement d'une expérimentation dès cette fin d'année, en juin, auprès d'enseignants volontaires : enseignants élus du CA, enseignants membres du groupe de travail.

Il appartiendra ensuite à la commission de l'évaluation des enseignements de tirer les leçons de cette expérimentation en vue d'une mise en œuvre généralisée à la rentrée prochaine.

Décision :

Le CA approuve la mise en œuvre d'une expérimentation de l'évaluation des enseignements en vue d'une mise en œuvre généralisée à la rentrée prochaine.

Le questionnaire d'évaluation établi par le groupe de travail sera diffusé auprès des enseignants volontaires, qui le transmettront à leurs étudiants.

L'administration (Florence Touchant) centralisera les questionnaires dûment remplis et les transmettra simultanément aux enseignants concernés et à la commission de l'évaluation des enseignements.

- Relocalisation de l'école

Guy Amsellem indique que le ministère de la culture a missionné la société ICADE, ainsi que le groupe CITA architectes (Jean-Luc Boursignon et Léo Legendre), pour mener une étude l'ensemble des terrains appartenant aux opérateurs de l'Etat sur le Parc de La Villette.

Le marché passé avec ICADE comprend 2 phases : une phase 1 de diagnostic (affectation actuelle des bâtiments et des terrains et recensement des besoins des divers opérateurs) ; une phase 2 de prospective qui consiste en une étude de programmation.

La phase 1 est terminée. Elle a fait l'objet d'une présentation aux opérateurs concernés, au cours d'une réunion, le 26 avril au ministère.

L'ENSAPLV figure bien dans le document de synthèse rédigé par ICADE : sur les 43.000 m² de besoins totaux recensés pour les divers établissements publics concernés, il y a 20.000 m² pour notre école. De la même manière, dans les potentiels fonciers disponibles pour répondre à l'ensemble des besoins (sous forme d'échanges avec la ville de Paris ou de cessions), figure bien le site de l'avenue de Flandre.

La phase 2 s'achèvera à la fin du mois de septembre. Elle conduira la mission d'étude (ICADE + CITA architectes) à rencontrer les opérateurs concernés. Nous aurons donc une réunion de travail avec eux.

Le ministère prendra sa décision fin octobre/début novembre, au vu des résultats de l'étude. C'est à ce moment qu'il se prononcera sur la relocalisation de l'école sur le site de la Halle aux cuirs.

Le Ministère poursuivant l'objectif de réaliser une opération financièrement neutre, il est probable qu'il suggère de mettre en place, pour la relocalisation de notre école, une procédure PPP. Dans cette hypothèse les objectifs qualitatifs et pédagogiques de cette initiative seraient gravement compromis. Les administrateurs indiquent qu'ils resteront vigilants pour éviter qu'une telle perspective se concrétise.

- Point sur l'expérimentation en cours concernant la restructuration du cycle Master

Une réunion entre les enseignants élus du CA et le bureau de la CPR a eu lieu le jeudi 9 juin 2011. Elle a permis d'apporter les précisions nécessaires sur l'expérimentation en cours. Compte tenu de l'heure tardive, ce point n'est pas traité.

Prochaines dates du CA :

- Mardi 12 juillet à 9h00
- Vendredi 16 septembre à 9h00

Le Président du CA lève la séance à 14h02.

Bruno Gaudin
Président du Conseil d'administration

A blue ink signature of Bruno Gaudin, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.